



## Les différentes rémunérations versées par la société : Aspects juridique et technique

Cette formation sera animée par un expert Commissaire aux comptes, Consultant-Formateur, qui capitalise une vingtaine d'années d'expérience dans les domaines d'audit, de conseil d'entreprises et de la formation.

### Objectifs de la formation :

- La préservation de la **rémunération** dans le respect des dispositions légales et réglementaires régissant les salaires.
- Maîtriser les notions de base nécessaires à la préparation et l'établissement de la paie.
- Connaitre la cartographie du régime juridique, fiscal et de sécurité sociale de chacune des composantes de la rémunération.
- Identifier les risques de contentieux que pourrait générer toute éventuelle erreur tant vis-à-vis des organismes sociaux, fiscaux et autres ou avec les salariés.
- Exécuter les obligations de l'entreprise ayant trait au calcul des charges sociales et impôts et taxes.
- Servir les livres et registres spéciaux obligatoires.

### Contenu de la formation :

1. La cartographie du régime juridique, fiscal et de sécurité sociale des composantes de la rémunération :
2. Distinguer les primes et indemnités qui sont obligatoires à payer de celles qui sont facultatives et aussi de celles qui sont cotisables/non cotisables, imposables/non imposables en vue d'une meilleure optimisation.
3. Identifier les risques de contentieux que pourrait générer toute éventuelle erreur tant vis-à-vis des organismes sociaux, fiscaux et autres ou avec les salariés.
4. Maîtriser les notions de base nécessaires à la préparation et l'établissement de la paie.
5. Exécuter les obligations de l'entreprise ayant trait au calcul des charges sociales (**CNAS, CASNOS, CACOBATPH, OPREBAT**) et impôts et taxes (**IRG, taxe de formation continue, taxe d'apprentissage, contribution handicapés**), à la préservation de la rémunération dans le respect des dispositions légales et réglementaires régissant les salaires.
6. Servir les livres et registres spéciaux obligatoires.

